

La publication de procès et la constitution d'un espace public au Québec / Bas-Canada

SYLVIO NORMAND*

Des brochures publiées entre 1767 et 1840 portent sur des procès qui ont eu lieu au Québec / Bas-Canada. Or, à cette époque, la province n'a pas de recueils consacrés à la diffusion de la jurisprudence. Le but premier de ces brochures est de présenter une affaire judiciaire particulière. Loin de se limiter à diffuser un jugement, la brochure comprend la reproduction des procédures écrites et même, à l'occasion, la transcription des témoignages rendus lors de l'audition. La publication de ces brochures est rarement justifiée par leur intérêt juridique. Elles ne visent donc pas à alimenter la communauté juridique en lui fournissant des sources qui pourraient être utilisées, par la suite, devant les tribunaux. Aussi, les affaires retenues pour publication semblent avoir été choisies en considérant l'intérêt qu'elles sont susceptibles de susciter dans la société civile et non pas dans la communauté juridique. La publication de ces procès contribue vraisemblablement à forger un espace public, plutôt qu'à édifier une jurisprudence coloniale. Les visées sont, en somme, plus politiques que juridiques. Ainsi, lorsque le gouvernement décide, au tournant du XIX^e siècle, de publier une brochure qui comprend des pièces du dossier de l'affaire McLane, il entend contrer l'infiltration étrangère dans la province. Plus tard, lors de la révolte des Patriotes en 1837-1838, les publications de certaines affaires cherchent à montrer que les hommes poursuivis le sont pour des motifs politiques. L'ensemble de ces brochures témoigne à la fois de l'usage des affaires judiciaires dans la constitution d'une opinion publique et de l'autonomie limitée du champ juridique à l'égard du champ politique.

There are brochures published between 1767 and 1840 regarding trials that took place in Quebec / Lower Canada. At that time, the province did not have reports focusing on the publication of case law. The first objective of these brochures was to present specific legal decisions. The brochures were not limited to the publication of a judgment, but also included the pleadings, as well as, occasionally, the transcription of testimony presented at the hearings. The publication of such brochures was rarely based on the judicial interest of the cases. The objective was not to provide the legal community with sources that could be used thereafter before the courts. The selection of case law to be published seems to have been based on what was likely to be of interest for the public at large rather than for the legal community. The publication of trials was designed for the public and was not an attempt at building up any sort of colonial case law. The objective was, in short, more political than legal. Consequently, when the government decided, at the turn of the XIXth century, to publish a brochure containing evidentiary excerpts of the McLane case, it did so in an attempt to counter foreign infiltration in the province. Later, during the Patriots' Rebellion in 1837-1838, the publication of certain cases sought to demonstrate that prosecutions were based on political grounds. Overall, the brochures underscore that case law is essentially used to build up public opinion; they also show the limited freedom of the legal field versus the political field.

* Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval. L'auteur remercie monsieur Matthieu Juneau qui, en tant qu'auxiliaire de recherche, a effectué une partie de la recherche documentaire à la base de cet article. La présente étude a pu être réalisée grâce au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Table des matières

5	I.	LE CORPUS ÉTUDIÉ
10	II.	LA FINALITÉ POURSUIVIE
17	III.	UNE MISE EN FORME

La publication de procès et la constitution d'un espace public au Québec / Bas-Canada

SYLVIO NORMAND

Les affaires judiciaires ont souvent pour effet d'amener un événement de nature privée dans la sphère publique. Ainsi, un différend sur le règlement d'une succession oppose fréquemment des personnes d'une même famille. Une fois porté devant un tribunal, le litige connaît une certaine publicité, amplifiée par le traitement qu'en fera éventuellement la presse. Les personnes présentes lors de l'audition ou les lecteurs de comptes rendus peuvent prendre position sur l'affaire, en se montrant favorables ou défavorables à une partie ou au traitement que l'appareil judiciaire a fait de l'affaire. De nombreux exemples peuvent être donnés pour illustrer la place de l'opinion publique dans le processus judiciaire. Le procès de Wilbert Coffin¹, tenu au milieu du XX^e siècle, constitue un bon exemple d'une affaire qui connaît une publicité exceptionnelle, passionne la population et se mute en une contestation de l'appareil judiciaire et du pouvoir politique.

La présente étude s'intéresse au phénomène de la publicité des affaires judiciaires à la suite de la Conquête britannique. Il faut préciser qu'en Nouvelle-France, les tribunaux royaux semblent siéger à huis clos. Pour leur part, les séances du Conseil supérieur ne sont pas publiques². La publicité des procès s'en trouve limitée. Le changement de métropole transforme l'administration de la justice, notamment en rendant publics les procès.

La présente enquête est circonscrite à une série de publications, éditées entre 1767 et 1840, dont le but premier est de présenter une affaire judiciaire particulière. Des éléments concomitants permettent d'expliquer l'intérêt manifesté, à cette époque, pour ces publications. Deux facteurs sont essentiels : l'arrivée de l'imprimerie dans la colonie et l'introduction des avocats dans le système judiciaire. À cela, il faut ajouter que les membres de la communauté juridique, tels que les avocats et les juges, occupent une place significative dans les débats politiques et jouent un rôle important dans la société civile. Droit et politique sont enchevêtrés.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces publications se caractérisent surtout du fait qu'elles ne sont pas, pour la très grande majorité, destinées

1 Voir Jacques Hébert, *J'accuse les assassins de Coffin*, 3^e éd, Montréal, Éditions du Jour, 1963.

2 Gustave Lanctôt, *L'administration de la Nouvelle-France*, Montréal, Éditions du Jour, 1971 à la p 105.

prioritairement à la communauté juridique. En effet, une bonne partie de ces publications vise à rejoindre un large segment de la population, et ce, malgré qu'elles traitent de questions de droit. Dans les préfaces de certaines publications, il ressort clairement qu'un public étendu est visé³. Ces publications ne peuvent donc pas être considérées comme des recueils dédiés à la publication des décisions rendues par les tribunaux⁴. Le lecteur ne les aborde pas sous l'angle que privilégierait le praticien du droit. Il est plutôt incité à commenter les affaires, à considérer les arguments invoqués de part et d'autre et à critiquer les conclusions des juges. En somme, il est appelé à se faire une opinion personnelle sur les affaires ainsi publiées et, éventuellement, à se muter en « juge suprême »⁵. Ce rôle porte tantôt sur un fait divers, tantôt sur des questions politiques.

Il est tentant de considérer que la publicité des procès et la diffusion de la culture propre au droit, avec sa rhétorique caractéristique et sa mise en forme particulière des litiges, ont peut-être contribué à la constitution d'une opinion publique et d'un espace public⁶ au Québec/Bas-Canada. Les procès publiés sont de nature à porter une affaire judiciaire à la connaissance de plusieurs personnes. Ces affaires peuvent alors être objets d'échanges et de discussions. Ce faisant, les procès deviennent sujets d'intérêt public, propres à forger une opinion publique.

Un certain nombre de publications étudiées dans cet article ont attiré l'attention des chercheurs, notamment des historiens de l'imprimé⁷. Par ailleurs, elles n'ont jamais donné lieu à une analyse sous l'angle qui est ici privilégié.

-
- 3 *Proceedings of a court martial, held at Montreal, in March, 1809* (Montréal?: 1809?. [4], ii, [1], 6-61, [1] p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 92392) [Proceedings of a court martial]; *Procédures d'une cour d'enquête, sur plainte du Lieut. Colonel Bourdages, contre le Lieut. Joseph Cartier, ordonnée par Son Excellence le Lieut. général Drummond, et tenue à Chambly, le 1 juin, 1815 : rapport fidèle [sic] de ce qui y a donné lieu, et de ce qui s'en est suivi* (Montréal : Imprimé par C.B. Pasteur & Co., 1815), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21017) [Bourdages]; *Proceedings of a court martial, holden at Quebec, for the trial of Lieutenant Benoit Bender, of the 41st Regiment of Foot, in July, 1815* (Montréal: Printed by J. Lane, 1817. 152 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10896) [Bender]; *The trial, defence, &c. of William Ross: who was executed, together with Robert Ellis, J.B. Monarque & W. Johnson, at Quebec, in April last, for a burglary and robbery committed at the house of Messire Masse, cure of Pointe Levi, on the night of the 29th September 1826* (Québec: Printed by Neilson & Cowan, 1827. iv, 6-18, [1] p), Ottawa, ICMH collection de microfiches, (no 21209) [Ross]; *Procès politique, la reine vs Jalbert: accusé du meurtre du Lieutenant Weir, du 32e Régiment de Sa Majesté* (Montréal : Imprimé par F. Cinq-Mars, 1839, 87 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches, (no 35729) [Jalbert, Procès politique].
 - 4 Les premières publications périodiques de jugements remontent au milieu du XIX^e siècle seulement. Auparavant, quelques rares recueils sont édités. Ces recueils, qui constituent des compilations limitées, sont destinés essentiellement aux membres de la communauté juridique. Voir George Pyke, *Cases Argued and Determined in the Court of King's Bench for the District of Quebec in the Province of Lower-Canada, in Hilary Term, in the Fiftieth Year of the Reign of George III* (Montréal, 1811), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 48363); George Okill Stuart, *Reports of Cases Argued and Determined in the Courts of King's Bench and in the Provincial Court of Appeals of Lower Canada* (Québec, Neilson & Cowan, 1834), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10862).
 - 5 Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques : Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*, traduit par Christophe Beslon et Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Fayard, 1997 à la p 12 [Maza].
 - 6 Voir Jürgen Habermas, *L'espace public : Archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit par Marc B. de Launay, Paris, Payot, 1978 [Habermas].
 - 7 John Hare et Jean-Pierre Wallot, *Les imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1840: Bibliographie analytique, 1. 1801-1810*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967 [Hare et Wallot].

I. LE CORPUS ÉTUDIÉ

Le corpus étudié est relativement important, tenant compte du nombre restreint de publications portant sur le droit avant 1840. Il rassemble quarante-trois publications qui ont été repérées dans la collection de microfiches de l'Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH)⁸.

Un survol du corpus révèle que les publications partagent un trait commun : elles sont, pour l'essentiel, centrées sur une affaire judiciaire en particulier. Il arrive toutefois que plusieurs procès soient regroupés dans une même publication⁹; cela est particulièrement vrai pour les affaires Reinhard et de la North West Company¹⁰. Ces procès regroupés sont étroitement liés.

Il faut préciser que la notion de procès est prise dans un sens large. Les affaires ont été entendues par une instance judiciaire, tel un tribunal civil ou militaire. Il arrive toutefois que le texte prenne ses distances par rapport à l'instance judiciaire, quitte à faire oublier qu'au départ il y eut un litige arbitré par un tribunal.

-
- 8 Voir le site de l'Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH) à l'adresse suivante : [En ligne] <http://www.canadiana.org/> (janvier 2009), en ligne : Canadiana <<http://www.canadiana.org/>>. Le repérage des publications a été facilité par l'ouvrage suivant : Caron Rollins et Jann Lynn George, *Law to 1900 : A bibliography selected from the catalogue of the Canadian Institute for Historical Microreproductions (CIHM) / Droit d'avant 1900 : Une bibliographie tirée du catalogue de l'Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH)*, Ottawa, Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques, 1997. Par ailleurs, certaines de ces publications ont été numérisées et se retrouvent sur le site « Notre mémoire en ligne », à la même adresse électronique.
- 9 *Procès politique, la Reine vs. Nicolas et al : accusés d'avoir mis à mort, le 27 novembre 1837, pendant l'insurrection, le nommé Joseph Armand dit Chartrand, l'un des volontaires au service de Sa Majesté, stationnés à St. Jean, cités pour répondre à cette accusation devant le tribunal ayant juridiction criminelle, dans ce district, le 6 août 1838, et acquittés par le jury, le 7 août 1838* (Montréal : Imprimé et publié par Frs. Lemaitre, 1838. 43 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21693) [Nicolas]; *Procès de Joseph N. Cardinal, et autres : auquel on a joint la requête argumentative en faveur des prisonniers, et plusieurs autres documents précieux, &c., &c., &c. par un étudiant en droit* (Montréal : John Lovell, imprimeur, 1839. 144, [2] p), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 10783) [Cardinal, Procès]; *Trial of Joseph N. Cardinal, and others : to which are added, the argumentative petition in favour of the prisoners and several other precious documents, &c. &c. &c. by a student at law* (Montréal : s.n., 1839, J. Lovell), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10863) [Cardinal, Trial].
- 10 *Report of the trials of Charles de Reinhard, and Archibald M'Lellan, for murder: at a Court of Oyer and Terminer, held at Quebec, May 1818, from minutes taken in short-hand, under the sanction of the court* (Montréal: Printed by James Lane and Nahum Mower, 1818. xxiv, 4, 652, 52, 159 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches, (no 40084) [Reinhard Trial Report]; *Memorial for Charles de Reinhard to accompany his Petition to His Honor the president of the Province of Lower-Canada* (S.l.: 1818?. 12 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 61199); *Report at large of the trial of Charles de Reinhard, for murder, (committed in the Indian territories,) at a court of oyer and terminer, held at Quebec, May 1818: to which is annexed, a summary of Archibald M'Lellan's, indicted as an accessory (by William S. Simpson, Esquire, Montréal: Printed by James Lane ... for the reporter, 1819. xii, 340 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 39993); Report of the proceedings connected with the disputes between the Earl of Selkirk, and the North-West Company, at the Assizes, held at York in Upper Canada. October 1818* (From minutes taken in Court, Montréal : Printed by James Lane and Nahum Mower, 1819. xxiii, [5], 300, 218, 55, [1], 4, xlviii p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 39388) [Selkirk]; *Report of proceedings at a Court of Oyer and Terminer, appointed for the Investigation of cases from the Indian Territories : held by adjournment at Quebec, in Lower Canada, 21st October, 1819, at which the following Gentlemen, Partners of, and connected with, the North West Company, viz. Archd N. McLeod, Simon Fraser, James Leith, Alexr. Macdonell, Hugh McGillis, Archd. McLellan, and John Siveright, Who were under Accusation by the Earl of Selkirk, as Private Prosecutor, for great Crimes and Offences, alleged to have been by them committed, made their appearance, In pursuance of official notices given to both parties, and demanded their trials, which they could not obtain, because The Private Prosecutor was not ready: with the speeches of counsel, the arguments held on the occasion, and the decision given thereon* (from minutes taken in court, Montréal : Printed by William Gray, 1819. vi, [2 bl.], 120 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21070) [Indian Territories].

Le titre lève toute ambiguïté sur le contenu d'une publication. Il est, en effet, constant de mentionner le nom des protagonistes ou au moins de la personne qui joue un rôle central dans l'affaire dans le titre même. Les parties sont parfois qualifiées d'appelant ou d'intimé, ou encore, le nom du tribunal qui a entendu le procès est mentionné. Ainsi, au simple examen de la page couverture, le lecteur apprend qu'une publication porte sur le procès de David McLane¹¹ ou sur celui de Joseph-Narcisse Cardinal¹².

La présentation de chacun des procès est loin d'être uniforme. Les publications se caractérisent plutôt par leur singularité. Deux grands types de publications se rencontrent. Le premier, le plus rare, est proche des documents judiciaires et des interventions orales prononcées lors du procès (témoignages, plaidoiries ou décisions). Le responsable de la publication est dans l'ombre; il se contente de diffuser des documents. Le second type fournit une présentation du procès en prenant ses distances par rapport à la documentation brute et peut être assimilé à un compte rendu de l'affaire. Deux exemples seront présentés afin d'illustrer les deux types.

L'affaire Arnold¹³, qui date du début des années 1820, fournit un exemple du premier type de publications. L'ouvrage reproduit des extraits des pièces du procès, telles la demande et la défense. La décision rendue par le tribunal est également donnée, de même que les motifs du juge. Les témoignages sont reproduits en appendice. La présentation, qui distingue la phase écrite de la phase orale de l'instance, contribue à accroître l'apparence de rigueur.

Pour sa part, l'affaire Jalbert¹⁴, qui porte sur un meurtre commis à l'occasion de la Révolte des Patriotes, appartient au second type de publications qui se veut un compte rendu du procès. Ce type de publications se propose de donner une description de l'affaire. D'emblée, un « avertissement de l'éditeur » présente la publication et, surtout, fait état des efforts de l'éditeur pour plaire au public : « Nous n'avons rien épargné pour répondre à l'attente du Public »¹⁵. La publication commence par une description du prévenu et des membres du jury. Par la suite, le rédacteur fait une narration du procès. Une partie importante de la publication est consacrée à une présentation de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire des témoins. Les propos sont relatés dans les détails, avec référence aux moments précis et aux lieux où les

11 *Le proces de David M'Lane pour haute trahison, devant une cour spéciale d'oyer et terminer a Quebec, le 7me juillet, 1797* (Québec: Imprimé et a vendre chez J. Neilson, 1797. 22 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 20832) [McLane, Procès]; *The trial of David M'Lane for high treason, before a special court of oyer and terminer at Quebec, on the 7th July, 1797* (Québec: Printed and sold by J. Neilson, 1797. 21 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 49964) [McLane, Trial]; *The trial of David McLane for High Treason, at the city of Quebec, in the province of Lower-Canada, on Friday, the seventh day of July, A.D. 1797, taken in short-hand at the trial* (Québec: Printed by W. Vondenvelden, law printer to the King's most Excellent Majesty, 1797. 127 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no. 36953) [Short-hand McLane].

12 Cardinal, Procès, *supra* note 9; Cardinal, Trial, *supra* note 9.

13 *The case of George Arnold, plaintiff, vs. John Boyle and others, defendants, argued and determined in the Court of King's Bench for the district of Quebec in the term of April 1822* (Québec: printed by Neilson and Cowan, [1823?]. 52, 25 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 42720) [Arnold].

14 Jalbert, Procès politique, *supra* note 3; *Procès de François Jalbert* (Montréal: s.n., 1839? 22 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 35342) [Procès de Jalbert].

15 Jalbert, Procès politique, *supra* note 3 à la p 2.

événements se sont produits. L'extrait suivant du témoignage d'un homme est une bonne illustration du style de la publication :

Jean-Baptiste Guertin. – Interrogée par Mr. Le Procureur Général.

Je demeure actuellement à St. Denis, et j'y demeurais en Novembre 1837. Le 23 au matin, sur les 6 heures, je me trouvais près de la maison de feu Mr. Bourdages, père, quand j'y vis s'arrêter un *waggon*. – Mr. Frs. Toussaint Mignault et un nommé Maillet étaient débarqués de ce *waggon*. J'y vis aussi un officier, qu'on me dit être le Lieutenant Weir. Quand je vis d'abord l'officier, il était à genoux dans le chemin, près du *waggon*. Je ne pense pas que personne le tînt – Je vis le nommé Joseph Pratte frapper l'officier avec un poignard ou une épée. Mr. Mignault était alors à 5 ou 6 pas de l'officier, et s'était opposé, mais inutilement, à ce qu'on lui fit du mal, alléguant que l'officier étant sous sa charge, il ne voulait pas qu'on lui fit du mal. Avant ceci, j'avais vu Maillet frapper l'officier. Il ne s'écoula que 2 ou 3 minutes, entre le temps où je vis l'officier pour la première fois, et celui où Pratte frappa; et c'est pendant cet intervalle, que Mr. Mignault parla. Lorsque Pratte frappa, je vis arriver le Capt. Jalbert à cheval. Je ne sais s'il avait une épée à son côté, ou non. Je crois qu'il en avait une à son côté, dans le fourreau – Je l'ai vu arriver seul, du côté de chez le Dr. Nelson; il allait dans la direction de St. Charles. Quand j'ai vu Pratte frapper l'officier, je me suis retiré. Je n'ai pas vu le Capt. Jalbert présenter un pistolet, et ne l'ai pas entendu commander. J'ai seulement entendu dire qu'il l'avait fait. [...] ¹⁶

Ce type de narration amène inévitablement des recoupements entre les différents témoignages, mais également des nuances, suivant les témoins. Les interventions des avocats et leurs plaidoiries sont également reproduites. Dans l'affaire Jalbert, qui porte sur un meurtre qui a eu lieu à l'occasion de troubles politiques, les plaidoiries reflètent le contexte particulier.

Certes, le corpus peut être rapproché des mémoires (*factums*) publiés en France au XVIII^e siècle¹⁷. Il s'en distingue toutefois, puisqu'en plus de se présenter sous une variété de formes, les publications québécoises sont le reflet d'un système judiciaire de tradition britannique.

En somme, les publications étudiées sont des ouvrages relativement courts. Il s'agit de brochures, soit de publications qui comptent moins de cinquante pages. Il en existe tout de même de plus volumineuses. Ces publications, plutôt tardives, comptent même quelques centaines de pages. Leur confection a vraisemblablement exigé la collaboration de plusieurs intervenants et nécessité une mise de fonds considérable. L'affaire de la North- West Company, avec deux publications de plusieurs centaines de pages, est à cet égard remarquable¹⁸.

Le matériel diffusé – diverses procédures, transcription des témoignages et jugement – dans ces publications était déjà disponible, au moins partiellement, puisque les parties à un procès devaient, à différentes étapes de l'évolution d'un litige, produire des procédures conservées au greffe de la cour. Par ailleurs, à partir des années 1810, les mémoires produits dans les cas d'appel – et destinés à être remis

16 *Ibid* aux pp 12-13.

17 Maza, *supra* note 5.

18 Selkirk, *supra* note 10; Indian Territories, *supra* note 10.

aux juges ainsi qu'à la partie adverse – en viennent à être imprimés¹⁹. Or, même dans cette dernière hypothèse où le recours à l'imprimé est attesté, la finalité de ces documents était essentiellement limitée puisqu'ils n'étaient pas voués à une large diffusion. La parution de publications liées à des procès constitue un changement important car cette documentation entre désormais dans la sphère publique. Par ailleurs, ces publications ne se limitent pas à faire paraître des documents judiciaires. Elles présentent une narration du procès lui-même, faite par une personne qui, dans plusieurs cas, a assisté à l'audience et a pris des notes.

Les rédacteurs de ces publications insistent parfois sur l'exactitude des propos tenus ou de la narration faite d'un procès. De manière à conférer plus de crédibilité à une publication, une mention est parfois ajoutée sur la page de titre : « Les Témoignages pris verbatim pendant le procès et le reste d'après les Notes faites sur les lieux. »²⁰ ou encore à la toute fin du texte²¹. Cette insistance laisse entendre qu'il y avait crainte de considérer que le rédacteur avait pris certaines libertés avec le contenu du procès. La fidélité de la transcription des témoignages ou du récit est loin d'être toujours assurée. Lorsque plus d'une version d'une même affaire existe, des différences sont parfois identifiables entre les versions proposées²².

La nature des affaires qui donnent lieu à une publication est variable. Aux fins de cette étude, elles ont été regroupées en trois catégories : civiles, criminelles et militaires (voir le tableau n° 1). Si les affaires criminelles, au nombre de 26, sont distribuées sur toute la période, les affaires militaires, limitées à 8, se rencontrent, à une exception près, de 1804 à 1819, tandis que les affaires civiles, dont le nombre est de 9, sont surtout le fait des années 1820 et 1830. Par ailleurs, plusieurs de ces affaires, ainsi qu'on le verra plus tard, cachent fréquemment un double aspect. À titre d'exemple, derrière un meurtre, qui est la cause immédiate d'un procès, existe un motif politique justifiant la publication d'une brochure (voir le tableau n° 2).

19 La collection de microfiches de l'Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH) comprend de nombreuses pièces de procédures qui n'ont pas été retenues pour les fins de cette étude, au motif qu'elles n'étaient pas destinées à une large diffusion. Le plus souvent, il s'agit justement de mémoires produits dans les cas d'appel et remis aux juges ainsi qu'à la partie adverse. Il est à noter que le Centre de référence de l'Amérique française du Musée de la civilisation à Québec possède une importante collection de documents de cette nature.

20 *Procès de Joseph Poiré pour le meurtre volontaire d'Alexis Lamarre: commis le 28e Janvier, 1801, Fait devant la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec, le 28 de mars suivant (Les témoignages pris verbatim pendant le procès et le reste d'après des notes faites sur les lieux* (Québec: Chez J. Neilson, imprimeur-libraire [sic], 1801. 11 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 92316) à la p titre [Poiré]; Voir aussi Short-hand McLane, *supra* note 11 et Reinhard Trial Report, *supra* note 10.

21 *The trial of Daniel Disney, Esq.; Captain of a Company in His Majesty's 44th Regiment of Foot, and Town-Major of the Garrison of Montreal, at the Session of the Supreme-Court of Judicature, holden at Montreal, on Saturday the 28th day of February, 1767, and thence continued by Adjournments to Wednesday the 11th Day of March, 1767, before the Honourable William Hey, Esq.; Chief-Justice of the province of Quebec, upon an Indictment containing two Charges, the one for a Burglary and Felony, in breaking and entering Mr. Thomas Walker's House, at Montreal, on the night of the 6th Day of December, in the Year 1764, with an Intention to murder the said Thomas Walker, the other for feloniously and of Malice aforethought cutting off the Right Ear of the said Thomas Walker, with Intention thereby to disfigure him, against the Form of the Statute 22 and 23 Car.II. Cap.i. in that Case made and provided* (Québec: Printed by Brown & Gilmore, 1767. 46 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 37010) à la p 46 [Disney].

22 Cardinal, Procès, *supra* note 9; Cardinal, Trial, *supra* note 9.

Il est difficile d'identifier les critères qui ont guidé la sélection des procès retenus par les rédacteurs de ces publications. En l'absence de recueils périodiques de publications d'arrêts, il était prévisible que les procès soient choisis en fonction de leur intérêt pour les praticiens du droit. Or, sauf pour quelques rares cas, il ne semble pas que l'intérêt juridique justifie de telles publications. Les rédacteurs ne cherchent donc pas, grâce à ces publications, à diffuser des décisions susceptibles de faire jurisprudence. Le lectorat visé est donc plus étendu que la seule communauté juridique. Les rédacteurs souhaitent atteindre une population plus diversifiée. Aussi, les affaires publiées semblent souvent choisies en considérant l'intérêt qu'elles sont susceptibles de susciter dans la société.

La notoriété des personnes concernées par ces procès ne joue pas nécessairement un rôle central dans la décision de les publier. En fait, les personnes deviennent souvent célèbres à la suite des événements qui les ont conduits devant un tribunal et non pas avant. David McLane était peu ou pas connu avant qu'il soit arrêté et traduit devant un tribunal pour trahison. Il existe tout de même quelques exceptions. La fameuse affaire de la succession Foretier²³, qui a donné lieu à la parution de trois brochures pour traiter d'une question somme toute banale, n'aurait vraisemblablement pas donné lieu à une telle couverture si elle n'avait pas eu comme protagonistes deux hommes politiques connus : Toussaint Pothier et, plus encore, Denis-Benjamin Viger. Il en va de même de Joseph-Narcisse Cardinal, déjà connu comme notaire et député à l'Assemblée législative du Bas-Canada, qui est poursuivi devant le conseil de guerre à la suite de la Révolte des Patriotes²⁴.

La langue de ces publications est tantôt l'anglais, tantôt le français. Par une courte majorité, les publications dont le titre est en langue anglaise l'emportent (23 sur 43). Il faut cependant ajouter qu'il n'est pas rare qu'une publication dont le titre est dans une langue comprenne des passages dans l'autre langue. Ce constat ne fait que refléter le bilinguisme de la société et de l'appareil judiciaire. Des documents ou des témoignages sont parfois traduits, que le rédacteur en fasse mention ou non. Conscients de la déficience de la traduction, des rédacteurs sollicitent l'indulgence des lecteurs²⁵. Il est intéressant de constater également que des procès ont donné lieu à une publication parallèle : l'une en français, l'autre en anglais. Il en va ainsi des

23 *Mémoire de Denis Benjamin Viger, écuyer, et de Marie Amable Foretier, son épouse, appellans [sic] contre Toussaint Pothier, écuyer, et autres, intimés à la Cour provinciale d'appel, d'un Jugement de la Cour du Banc du roi de Montréal pour les causes civiles du 20 février 1827* (Montréal : imprimé par James Lane, 1827. viii, [v]-xiv, 170 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 41721) [Viger]; *Mémoire abrégé en réponse à celui de Denis Benjamin Viger, Écuyer, et de Dame Marie Amable Foretier, Son Épouse, Appellans [sic]; vs. Toussaint Pothier, écuyer, et autres, intimés* (par Thomas Barron, écr., notaire à Montréal, l'un des intimés, Montréal: de l'imprimerie de Jones et cie, 1835. 48 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 50197) [Mémoire en réponse à Viger]; *Remarques sur le testament de feu Dr^h M. Julie Foretier, épouse de M. Simon H. Durocher, et autorités à l'appui du testament de feu Pierre Foretier, écr. quant à la substitution et à l'exhérédation* (par M.****, Montréal : de l'imprimerie de Jones & cie., 1837. [iv], 21 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 35635) [Foretier].

24 Cardinal, Procès, *supra* note 9; Cardinal, Trial, *supra* note 9.

25 *Report of the proceedings before the Court of King's Bench for the district of Quebec In the Term of February, 1832, respecting the commitment of Daniel Tracey and Ludger Duvernay by the Legislative Council of Lower-Canada, for a breach of privilege* (Quebec: Printed by T. Cary & Co., 1832. 30 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 56801) à la p 30 [Tracey].

affaires McLane²⁶ et Cardinal²⁷. Dans ces deux cas, les initiateurs entendaient rejoindre les deux communautés linguistiques. Les publications en anglais semblent avoir une préférence pour une présentation qui prend modèle sur les recueils judiciaires²⁸, un peu comme si le lectorat éventuel avait déjà une familiarité avec ce type de publications ou préférerait accéder au texte dans une version canonique.

II. LA FINALITÉ POURSUIVIE

À une époque où l'imprimé fait son apparition dans la colonie, ce corpus d'ouvrages destinés à la publication de procès étonne. Les rédacteurs poursuivent des objectifs particuliers. Leur but est, certes, d'accorder une publicité à des affaires. Toutefois, la portée de cette publicité est fort variable. Elle peut se limiter à rejoindre le monde relativement clos de la communauté juridique. À l'époque, une telle démarche est marginale. Les rédacteurs cherchent plutôt à rejoindre une communauté plus étendue.

Même si elles font figure d'exception, quelques publications semblent destinées à un public de juristes. Un procès concerne une importante affaire de droit criminel au début du Régime anglais²⁹. Un autre traite de l'établissement du droit applicable à une « note of hand » (reconnaissance de dette)³⁰. Finalement, la longue affaire de la succession Foretier est traitée de telle sorte qu'elle est surtout de nature à intéresser les juristes³¹. Des décisions portant sur l'*habeas corpus* pourraient aussi être considérées comme destinées à intéresser un public de juristes si elles ne concernaient pas des Patriotes³².

La publication des procès semble avoir eu pour but principal de faire appel à l'opinion publique³³ sur des questions qui divisent les protagonistes. Déjà, la tenue d'un procès permettait à un auditoire réduit de se situer par rapport à une affaire judiciaire. Certaines publications font d'ailleurs référence au soutien accordé à une partie au cours d'un procès. Le fameux procès de David McLane, qui dure une seule journée,

26 McLane, Procès, *supra* note 11; McLane, Trial, *supra* note 11.

27 Cardinal, Procès, *supra* note 9; Cardinal, Trial, *supra* note 9.

28 *Report at large of a trial before a special jury in the case of L. T. M'Pherson, Esqr., Plaintiff vs. George Arnold, defendant : in an action for slander in the Court of King's Bench, April term, 1823* (reported from stenographic notes by William S. Simpson, Québec : s.n., 1823?. [1], 132, [1] p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 46061) [McPherson]; *The trial of Isaac Jones and James Jones, for the alleged murder of Louis Marcoux: at the bar of the court of King's Bench for the district of Montreal, on Wednesday the 4th, Thursday the 5th, Friday the 6th, and Saturday the 7th of March, 1835 : counsel for the prosecution, the Solicitor-General : counsel for the defence, John Boston, Henry Driscoll, Aaron P. Hart, and Robert Armour, Junior, Esquires* (reported by Thomas Handcock, Montréal: s.n, 1835.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 42349).

29 Disney, *supra* note 21.

30 Arnold, *supra* note 13.

31 Viger, *supra* note 23; Mémoire en réponse à Viger, *supra* note 23; Foretier, *supra* note 23.

32 Tracey, *supra* note 25; *Judicial decisions on the Writ of Habeas Corpus ad subjiciendum, and on the provincial ordinance, 2d Victoria, Chap. 4, whereby the Habeas Corpus ordinance of 1784 has been suspended ; with notes* (Trois-Rivières [Québec] : [s.n.], 1839), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10802) [Habeas Corpus]; *Report of the case of John Teed : on an application for a writ of Habeas Corpus, decided by the Court of King's Bench at Quebec, also: the opinions of Justices Panet and Bedard, delivered in vacation upon the same case* (Québec: Printed by Thos. Cary & Co., 1839. [1], 11 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 47697) [Teed].

33 Voir Maza, *supra* note 5 aux pp 7-16.

passionne la population. Le rédacteur de la brochure qui lui est consacrée précise que le procès « fut entendu par une Audience la plus nombreuse qui se soit jamais assemblée à Québec »³⁴. Dans le procès de François Nicolas, lors de l'acquittement de ce dernier, le public accueille la décision « avec des signes visibles de satisfaction »³⁵. Par ailleurs, un procès est suivi d'une rixe. En effet, lors de l'affaire Jalbert, des personnes s'en prennent aux membres d'un jury³⁶. Il arrive aussi que la sentence, exécutée en public, favorise le rassemblement d'une foule. Ainsi, l'affaire McLane, qui fournit une description de la pendaison et de l'éviscération du condamné, laisse deviner la stupeur de la foule.

Le procès et ses suites immédiates sont donc de nature à favoriser des prises de position de la part des personnes présentes, et ce, même en l'absence de relation de l'affaire par l'entremise d'un imprimé. Ces événements font, à n'en pas douter, l'objet d'une narration dans la communauté par ceux qui ont assisté au déroulement du procès. Il arrive aussi que des affaires donnent lieu à un compte rendu dans la presse et qu'elles puissent ainsi attirer l'attention d'un cercle plus étendu de contemporains³⁷. Ainsi, l'affaire Poiré est relatée dans *La Gazette de Québec*³⁸. Par la suite, elle sera reprise dans une brochure³⁹. Il en va de même de l'affaire McLane⁴⁰.

La diffusion des procès sous la forme de publications autonomes, en plus de fournir une publicité⁴¹ accrue à une affaire, offre l'avantage de donner une présentation complète d'une affaire, alors que la couverture des journaux la découpait suivant l'évolution du dossier. Les publications étudiées ici constituent un moyen supplémentaire de faire connaître l'affaire et de favoriser dans bien des cas, la prise de position des lecteurs et des auditeurs lors de lectures publiques⁴². Par ailleurs, une telle diffusion est susceptible d'accentuer l'intérêt pour les affaires judiciaires et, plus encore, d'accroître leur caractère public. Les personnes qui prennent l'initiative de publier des procès le font vraisemblablement avec un objectif de gagner des personnes à leurs vues.

Ainsi que cela a déjà été dit, l'intérêt de ces procès se situe fréquemment ailleurs que dans les affaires criminelles, militaires ou civiles qui y sont traitées. Le lecteur se rend vite compte qu'à quelques exceptions près, ces procès ne présentent

34 McLane, Procès, *supra* note 11 à la p 21.

35 Nicolas, *supra* note 9 à la p 43.

36 Procès de Jalbert, *supra* note 14 à la p 21.

37 Les comptes rendus de procès dans la presse semblent rares au tournant du XIX^e siècle : voir Hare et Wallot, *supra* note 7 à la p 29.

38 *Ibid.*

39 Poiré, *supra* note 20.

40 McLane, Procès, *supra* note 11; McLane, Trial, *supra* note 11; Short-hand McLane, *supra* note 11 dans Marie Tremaine, *A Bibliography of Canadian Imprints 1751-1800*, Toronto, University of Toronto Press, 1952 au no 1056.

41 Sur la notion de publicité, voir Habermas, *supra* note 6.

42 La lecture à haute voix est, en effet, attestée à l'époque. Voir Yvan Lamonde, « La lecture et "le livre de l'histoire" chez Amédée Papineau (1835-1845) » dans Yvan Lamonde et Sophie Montreuil, dir, *Lire au Québec au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 2003, 69 aux pp 73-74 ; Gérard Laurence, « Les journaux de la "Province de Québec" et au Bas-Canada » dans Patricia Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde, dir, *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : Des débuts à 1840*, vol 1, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, 244 à la p 249.

pas un grand intérêt. Les exceptions concernent des faits divers qui ont passionné la population. Certains procès pour meurtre entrent dans cette catégorie⁴³. Le caractère sensationnel du crime ou encore le dénouement imprévu du procès justifie peut-être la publication. Il y a fort à parier que ces procès ont fait l'objet de commentaires par les contemporains. Les publications de ce type demeurent marginales durant la période couverte.

Aussi, la justification des publications est à rechercher au-delà de la matière même du procès. Les buts visés par les rédacteurs peuvent être regroupés en trois catégories : rétablir une réputation, demander l'intervention d'une autorité ou gagner la population à ses vues politiques.

Plusieurs publications sont liées à la personne même d'un des protagonistes qui entend rétablir sa réputation mise à mal. Ces affaires se concentrent surtout durant les deux premières décennies du XIX^e siècle (tableau n° 2). Dans la société traditionnelle, une réputation entachée amène un discrédit lourd à porter. Dans ce contexte, la publication d'une affaire est une arme parmi d'autres pour regagner éventuellement son statut initial. La publication cherche à susciter l'intérêt du lecteur et l'invite à prendre position sur l'affaire, et ce, même si elle ne concerne qu'un individu. Dans la présentation d'une brochure le rédacteur réfère à l'intérêt de chacun pour les affaires publiques afin de justifier la publication : « Il doit toujours être intéressant de conn[a]ître les causes des mesures publiques, même de celles qui ne concernent que des individus, à raison de l'intérêt que chacun peut y prendre »⁴⁴. Quelques exemples permettent d'illustrer ce cas de figure.

Un différend qui semble concerner des relations à l'intérieur de la milice ou de l'armée peut cacher un problème d'autorité et d'atteinte à la réputation. Lors d'un réaménagement de la milice de Saint-Denis, en 1813, Louis Bourdages succède à Joseph Cartier. Après un refus d'obéir à un ordre, Cartier est accusé de désobéissance. Bourdages désire le traduire devant la cour martiale, mais le gouverneur préfère le soumettre à une cour d'enquête. Après des embrouilles, Bourdages diffuse une lettre dans laquelle il s'en prend à Cartier. Il s'ensuit la publication d'une série de trois brochures. La première, écrite dans un style indirect, revient sur les événements et les présente de manière à réhabiliter Cartier en prenant la peine de préciser : « Mr Cartier dans la société étoit l'égal de Mr Bourdages, mais dans la Milice il étoit son inférieur. »⁴⁵ Cette brochure amène une réaction signée « Testis »⁴⁶. L'auteur se défend et insiste que le public juge l'affaire d'après les éléments qu'il soumet. À son tour, la

43 *Procès d'Adolphus Dewey* ([S.l. : s.n., 18--?]. 14 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches, (no 64511) [Dewey]; Poiré, *supra* note 20; Ross, *supra* note 3; *A full account of the trial of James Suiter, Sen., William Suiter, Jun., & James Suiter, Jun. for the murder of Living Lane : with portraits of the three individuals; and an account of the execution of William Suiter, and their three declarations* (Québec : [s.n.], 1834. 24 p), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 41700).

44 Bourdages, *supra* note 3 à la p 3.

45 *Ibid.*

46 *Réponse à l'auteur d'un pamphlet sur les procédures d'une cour d'enquête sur plainte du Lieutenant Colonel Bourdages, contre le Lieut. Joseph Cartier, Quart. Maît. ordonnée par Son Excellence le Lieutenant Général Drummond, et tenue à Chambly, le 1 juin, 1815. Fiat justitia ruat coelum* (Montréal : Imprimé par Nahum Mower, 1815. 40 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no. 21018) [Réponse, Bourdages].

réponse provoque une réplique⁴⁷. Cette affaire sera suivie d'un autre différend entre Charles Gariépy et Louis Bourdages⁴⁸. De nombreux documents sont reproduits en soutien aux prétentions des rédacteurs. Dans une autre affaire qui concerne le lieutenant Benoit Bender, la préface de la brochure mentionne expressément la finalité poursuivie : « The following proceedings are submitted to the public, for the purpose of removing the unfounded imputations to which Lieutenant Bender's character has been so long exposed. »⁴⁹ Dans ces cas, la réputation d'une personne justifie la publication.

Les affaires Reinhard et de la North West Company sont d'une de grande envergure⁵⁰. Ici encore une réputation a été atteinte, mais les protagonistes sont des compagnies et non pas des personnes. De prime abord, il s'agit de faire connaître au public des crimes – assassinats et vols – qui ont été commis dans les territoires non organisés du Nord-Ouest. Le lieu où les crimes ont été commis pose des problèmes particuliers, notamment quant au droit applicable ou à la compétence des tribunaux chargés d'entendre ces affaires. En cela, ces publications seraient déjà de nature à intéresser un certain public malgré le caractère technique des questions envisagées. Toutefois, le débat qui justifie la publication de ces affaires va bien au-delà de cet aspect. En fait, toute l'affaire s'inscrit dans un projet de colonisation de l'Ouest, au Manitoba. Le comte de Selkirk, qui s'appuie sur la Hudson's Bay Company, entend ouvrir une colonie agricole, plus précisément à la Rivière Rouge. La North West Company y voit ombrage et la colonie est détruite à la suite d'affrontements armés. L'affaire est couverte par les journaux de la province. La North West Company entend rétablir sa crédibilité dans ce conflit en publiant une abondante documentation sur le sujet. Cette prise de position est d'autant plus vraisemblable car Selkirk avait déjà fait paraître un ouvrage à Londres sur la même affaire⁵¹. Les crimes commis, aussi crapuleux qu'ils aient été, n'auraient jamais justifié pareille publication, n'eut été des enjeux qui opposaient les deux compagnies implantées sur le même territoire.

Certains rédacteurs ont diffusé des brochures en ayant à l'esprit de solliciter l'intervention d'une autorité. Des requêtes sont ainsi soumises au gouverneur de la colonie pour l'inciter à prendre fait et cause pour une personne présentée comme une

47 *Réponse à Testis, sur les procédures d'une cour d'enquête : sur plainte du lieutenant colonel Bourdages, contre le lieutenant Joseph Cartier, ordonnée par Son Excellence le lieutenant général Drummond; et tenue à Chambly, le 1 juin, 1815* (Montréal: Imprimé par C.B. Pasteur & Co., 1816. 23, [1] p.), Ottawa, ICMH Collection de microfilm (no. 57299) [Testis].

48 Défense du capitaine Charles Gariépy, contre les accusations du lieutenant colonel Bourdages, commandant la division de milice à Saint Denis (Montréal : Imprimé par C.B. Pasteur, 1819. 16 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfilm (no. 44539).

49 Bender, *supra* note 3.

50 Reinhard Trial Report, *supra* note 10; *Memorial for Charles de Reinhard to accompany his petition to His Honor the president of the province of Lower Canada* (S.l.: 1818?. 12 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfilm (no. 61199) [Reinhard Memorial]; *Report at large of the trial of Charles de Reinhard, for murder, (committed in the Indian territories,) at a court of oyer and terminer, held at Quebec, May 1818: to which is annexed, a summary of Archibald M'Lellan's, indicted as an accessory* (by William S. Simpson, Esquire, Montréal: Printed by James Lane ... for the reporter, 1819. xii, 340 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfilm (no. 39993) [Reinhard, Murder]; Selkirk, *supra* note 10; Indian Territories, *supra* note 10.

51 *A sketch of the British fur-trade in North America; with observations relative to the North-West Company of Montreal* (Londres, 1816, 130 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfilm (no. 21028).

victime. L'objectif n'ayant pas été atteint par cette démarche, la publication constitue un élément supplémentaire pour parvenir à la fin souhaitée. L'affaire Cadien en est un exemple⁵². Au départ, elle concerne des meurtres commis dans l'Ouest canadien par trois prévenus, dont le métis Baptiste Cadien. Au terme de son procès tenu à Trois-Rivières, il est reconnu coupable et condamné à mort. Une brochure est alors diffusée. Elle donne un résumé du procès, mais surtout fait état de démarches en vue d'obtenir un pardon. Des pétitions sont adressées au gouverneur par la population de Trois-Rivières, des membres du clergé et les avocats. La publication de ces documents a vraisemblablement pour but d'accroître le soutien populaire et de parvenir à infléchir les autorités civiles. La commutation de la peine est finalement obtenue⁵³. Wynne Fawcett, un militaire qui s'estime lésé à la suite d'une décision rendue en cour martiale, publie lui aussi une brochure qui prend la forme d'une requête adressée au roi⁵⁴. Encore ici, l'opinion publique est un tiers appelé à la rescousse. Son texte est, en effet, précédé d'une préface où le public devient son premier interlocuteur : « The following pages are humbly submitted to an impartial public ».

Chose plus étonnante, il existe deux publications où une personne publie un « mémoire » afin de présenter ses vues sur une affaire qui la concerne alors qu'elle se considère flouée par la justice. Dans cette hypothèse, le rédacteur entend faire renverser une décision prise contre ses intérêts. Ainsi, Pierre Du Calvet, qui recourt souvent à la justice – on le qualifierait aujourd'hui de quérulent – est opposé à la compagnie Watson & Rashleigh de Londres dans un important litige⁵⁵. Du Calvet publie sa propre narration des faits qu'il estime pertinents. Il n'a guère confiance en la justice et cherche un soutien populaire : « Le Défendeur se flatte que le Public lui rendra la justice qui lui est dûe. »⁵⁶ Jean-Baptiste Lebrun de Duplessis fait de même⁵⁷. Dans l'un et l'autre cas, les rédacteurs de mémoire mettent en doute l'efficacité de la justice coloniale et cherchent à se gagner un soutien populaire, à défaut de pouvoir compter sur les autorités compétentes.

Dans plusieurs publications, l'objectif visé n'est pas identifié à une personne ou à un intérêt privé, mais est plutôt lié à des questions politiques. En fait, plusieurs des affaires criminelles cachent un autre objectif. Le crime dont il est question se situe dans un contexte particulier – climat de sédition ou soulèvement – et le procès ne peut faire abstraction de ce débat. Les publications cherchent à faire en sorte que

52 Voir Hamar Foster, « Sins Against the Great Spirit: The Law, the Hudson's Bay Company, and the Mackenzie's River Murders, 1835-1839 », (1989) 10 *Criminal Justice History: An International Annual* 23-76 [Foster]; *Case of Baptiste Cadien for murder: tried at Three Rivers, in the March session 1838* (Three Rivers: Printed and published by G. Stobbs, 1838. 24 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no. 21685).

53 *Ibid* à la p 55.

54 Proceedings of a court martial, *supra* note 3.

55 *Mémoire en réponse à l'écrit public de Me Panet, fondé de procuration de Watson & Rasleigh [i.e. Rashleigh] de Londres, demandeurs, contre Pierre Duvalvet de Montréal, écuyer, défendeur* (A Montréal : Chez Fleury Mesplet, imprimeur et libraire, [1779?]. 25 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no. 34856).

56 *Ibid* aux pp 24-25.

57 *Mémoire abrégé ou Exposition justificative du cas de Jean-Baptiste Lebrun, de la paroisse de St. Sulpice, dans le district de Montréal* (A Montréal : Chez Fleury Mesplet, Imprimeur, 1790. 16 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no. 20736).

l'opinion publique se rallie à l'une des parties et prennent fait et cause pour elle. Des intérêts supérieurs prévalent : ceux du peuple, de la nation ou de l'État. En somme, les rédacteurs de ces publications entendent aller au-delà du tribunal. Pour eux, il ne suffit pas que l'affaire soit tranchée par une autorité judiciaire. Ils en appellent au soutien des lecteurs qui deviennent dans ce processus des juges suprêmes. De ceci, il faut souvent conclure qu'au-delà d'un crime se cache parfois une affaire politique.

En marge de cette production, un ouvrage mérite d'être signalé : l'*Appel à la justice de l'État* de Pierre Du Calvet. Publié à Londres, il a été diffusé dans la colonie⁵⁸. À certains égards, l'ouvrage partage des traits avec la série de procès étudiés; à d'autres, il s'en démarque. La publication de Du Calvet se rattache au corpus en ce qu'elle est fondée sur les déboires de son auteur qui sont, pour partie, judiciaires. En revanche, l'allure générale de la publication en fait un réquisitoire qui ressemble davantage aux publications françaises qu'à celles étudiées ici. En effet, Du Calvet prend prétexte de ses nombreux problèmes pour remettre en question les autorités coloniales et l'exercice du pouvoir judiciaire. Or, les publications dont je traite ne s'éloignent guère du procès sur lequel elles portent.

À n'en pas douter, la célèbre affaire McLane entre dans la catégorie des publications fondées sur une arrière-scène politique. À la suite de la Révolution française, un climat de méfiance règne dans la colonie. Les autorités craignent une intervention française. Aussi, elles s'efforcent de contrer l'infiltration d'agents étrangers et le soulèvement de la population. Dans ce contexte, un Américain, David McLane, soupçonné d'intelligences avec l'ennemi, est arrêté et jugé pour haute trahison. Ce procès donne lieu à des articles dans la *Gazette de Québec/Quebec Gazette*. Par la suite, deux brochures, financées par l'État, présentent un résumé de l'affaire en français et en anglais⁵⁹. Le gouvernement fait, en outre, paraître l'intégralité des minutes du procès dans une publication tirée à 2000 exemplaires⁶⁰. Une brochure relatant le procès paraît également aux États-Unis⁶¹. La lecture de l'affaire – et plus encore la description de l'effroyable sanction à laquelle McLane fut condamné – marque certainement les esprits, tel est au moins le pari des initiateurs de ces publications.

58 Pierre du Calvet, *Appel à la justice de l'État ou Recueil de lettres, au roi, au prince de Galles, et aux ministres; avec une lettre à messieurs les Canadiens, où sont fidèlement exposés les actes horribles de la violence arbitraire qui a régné dans la colonie, durant les derniers troubles & les vrais sentiments du Canada sur le bill de Québec, & sur la forme de gouvernement la plus propre à y faire renaître la paix & le bonheur public, une lettre au général Haldimand lui-même, enfin une dernière lettre à Milord Sidney, où on lit un précis des nouvelles du 4 & 10 de mai dernier, sur ce qui s'est passé en avril dans le Conseil législatif de Québec, avec les protêts de six conseillers, le lieutenant gouverneur Henri Hamilton à leur tête, contre la nouvelle inquisition d'état établie par le gouverneur & son parti, Londres : [a.m.e.], 1784. Sur cet ouvrage, voir aussi Jean-Pierre Boyer, *Appel à la justice de l'État de Pierre du Calvet champion de droits démocratiques au Québec*, Sillery, Septentrion, 2002.*

59 McLane, Procès, *supra* note 11; McLane, Trial, *supra* note 11.

60 Claude Galarneau, « McLane (McLean, M' Lane), David » (5 mai 2009), en ligne : Dictionnaire biographique du Canada « <http://www.biographi.ca/> »; Idem, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec/Paris, P.U.L./Armand Colin, 1970 p, 252-259, F. Murray Greenwood, *Legacies of Fear, Law and Politics in Quebec in the Era of the French Revolution*, p. 139-170; Marie Tremaine, *supra*, note 14, p. 516-517, n° 1056; Short-hand McLane, *supra* note 11.

61 *The trial, condemnation and horrid execution of David M'Lean, formerly of Pennsylvania, for high treason, against the British government, at the city of Quebec, on the 21st of July last [...]*, (Windham (Ohio), [s.n.], 1797, 12 p.), Early American imprints, First series (microfiche no. 48170).

Sur la couverture, il est mentionné que le procès en est un pour « haute trahison » ou « high treason ». Le gouvernement, par la publicité qu'il accorde au procès et au châtement, entend impressionner l'opinion publique et éviter toute tentative de soulèvement.

L'effort fait pour influencer l'opinion publique en se fondant sur des considérations politiques atteint son paroxysme avec la montée des Patriotes et l'insurrection de 1837-1838. Les publications – au nombre de 8 (tableau n° 2) – se présentent sous deux aspects différents. Le premier groupe fournit une description vivante d'un procès alors que le second se limite à publier des décisions judiciaires.

À la suite de la Révolte de 1837-1838, plusieurs Patriotes sont alors arrêtés et certains poursuivis pour meurtre. Dans la foulée des procès qui s'ensuivent, cinq brochures sont publiées sur les affaires Nicolas, Cardinal et Jalbert⁶². Dans ces procès, plusieurs prévenus sont poursuivis. En haut de la page titre de deux des publications, une inscription mentionne « Procès politique »⁶³. À n'en pas douter, ces publications, à l'exception d'une seule⁶⁴, sont favorables aux Patriotes. Les rédacteurs entendent les présenter comme les victimes de la situation.

À la faveur de l'opposition entre les Patriotes et les autorités coloniales, d'importantes décisions judiciaires sont rendues⁶⁵. Dans ces trois cas, la décision porte sur une demande d'émission d'un bref d'*habeas corpus* et a eu un retentissement certain. Les tribunaux sont aux prises avec des questions constitutionnelles complexes, devant notamment se prononcer sur l'étendue des pouvoirs détenus par les institutions et les autorités coloniales. Dans les deux affaires tranchées durant les troubles de 1837-1838, les juges Elzéar Bédard, Philippe Panet et Joseph-Remi Vallières de Saint-Réal concluent à l'inconstitutionnalité de la suspension de l'*habeas corpus* dans la colonie⁶⁶. En guise de représailles, le gouverneur les relève de leurs fonctions. La publication de ces décisions, qui pourrait être justifiée par leur portée juridique, trouve son véritable fondement dans le contexte politique de l'époque.

L'objectif visé par l'ensemble de ces publications n'est pas sans lien avec les personnes qui ont pris l'initiative de les publier. Certes, il est loin d'être toujours aisé d'identifier précisément le rédacteur de ces publications puisque plusieurs paraissent sous le couvert de l'anonymat. Toutefois, dans certains cas, le responsable est clairement identifiable. Lorsque le rétablissement de la réputation est recherché, il est manifeste que la personne dénigrée elle-même ou des gens de son entourage envisagent la publication comme un moyen, parmi d'autres, de parvenir à rétablir sa réputation. L'affaire Bourdages en est un exemple convaincant. Dans les cas où la visée est plutôt politique, l'initiative est prise par ceux qui entendent gagner la population à leurs vues. Dans l'affaire McLane, le gouvernement, qui cherche à éviter l'infiltration étrangère dans la colonie, appuie financièrement les publications

62 Nicolas, *supra* note 9; Cardinal, Procès, *supra* note 9; Cardinal, Trial, *supra* note 9; Jalbert, Procès politique, *supra* note 3; Procès de Jalbert, *supra* note 14.

63 Nicolas, *supra* note 9; Jalbert, Procès politique, *supra* note 3.

64 Procès de Jalbert, *supra* note 14.

65 Tracey, *supra* note 25; Habeas Corpus, *supra* note 32; Teed, *supra* note 32.

66 Habeas Corpus, *supra* note 32; Teed, *supra* note 32.

qui relatent le procès. Plus tard, lors de la révolte de 1837-1838, l'initiative des publications vient plutôt des cercles liés aux Patriotes qui tentent de montrer que les hommes poursuivis pour des crimes agissaient d'abord et avant tout pour des motifs politiques. Denis-Benjamin Viger est l'auteur de la relation de son emprisonnement même si son nom ne figure pas sur la page de titre⁶⁷. L'initiative de publier un procès qui a manifestement passionné la population peut venir d'un journaliste qui a suivi l'affaire. Le procès de Joseph Poiré entre probablement dans cette catégorie⁶⁸.

Il est difficile de déterminer si les rédacteurs possédaient une formation en droit. La nature de certaines affaires, qui portent sur des questions juridiques techniques ou qui ont été traitées sous l'angle du droit, laisse croire que le responsable de la publication avait des connaissances en droit. Francis Maseres a probablement pris l'initiative de faire publier un procès où il avait agi comme procureur général⁶⁹. Une autre publication précise que le rédacteur est « un étudiant en droit »⁷⁰, encore s'agissait-il d'un étudiant proche des Patriotes. Un sténographe se sert d'une affaire pour tenter de se faire connaître des membres du barreau et de se constituer une clientèle⁷¹.

Les publications dont il est ici question sont donc souvent destinées à convaincre le public du bien-fondé de certaines prétentions. Dans la plupart des cas, le discours est unilatéral en ce qu'il n'amène pas de réplique. Il existe toutefois des exceptions. En effet, il arrive qu'une publication provoque une réaction (tableau n° 2). Ainsi en est-il dans l'affaire qui oppose Joseph Cartier et Louis Bourdages⁷². La première publication, une dénonciation du comportement de Bourdages, provoque une réponse immédiate⁷³ qui est suivie d'une réplique⁷⁴. Les affaires Reinhard et North West Company⁷⁵, de même que l'affaire de la succession Foretier⁷⁶ sont du même ordre. Cette dernière se distingue en ce que la série de publications s'échelonne sur une longue période. L'affaire Jalbert donne lieu, pour sa part, à un traitement différencié dans les deux publications qui lui sont consacrées⁷⁷.

III. UNE MISE EN FORME

Le texte des publications étudiées constitue un récit des affaires retenues par les rédacteurs. La mise en forme est nécessairement une fonction de la finalité

-
- 67 Fernand Ouellet et André Lefort, « Viger, Denis-Benjamin », (5 mai 2009), en ligne : Dictionnaire biographique du Canada < <http://www.biographi.ca/> > ; *Mémoires relatifs à l'emprisonnement de l'honorable D.B. Viger*, Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21787).
 - 68 Poiré, *supra* note 20.
 - 69 Elizabeth Arthur, « Maseres, Francis » (5 mai 2009), en ligne : Dictionnaire biographique du Canada < <http://www.biographi.ca/> > ; Disney, *supra* note 21.
 - 70 Cardinal, Procès, *supra* note 9; Cardinal, Trial, *supra* note 9
 - 71 McPherson, *supra* note 28 à la p 133.
 - 72 Bourdages, *supra* note 3; Réponse, Bourdages, *supra* note 46; Testis, *supra* note 47.
 - 73 Réponse, Bourdages, *supra* note 46.
 - 74 Testis, *supra* note 47.
 - 75 Reinhard Trial Report, *supra* note 10; Reinhard Memorial, *supra* note 50; Reinhard, Murder, *supra* note 50; Selkirk, *supra* note 10; Indian Territories, *supra* note 10.
 - 76 Viger, *supra* note 23; Mémoire en réponse à Viger, *supra* note 23; Foretier, *supra* note 23
 - 77 Jalbert, Procès politique, *supra* note 3; Procès de Jalbert, *supra* note 14.

poursuivie⁷⁸. En règle générale, les publications qui privilégient la diffusion de documents cherchent à rétablir une réputation ou à obtenir l'intervention d'une autorité en faveur d'une personne. En revanche, les publications qui mettent l'accent sur la narration poursuivent plutôt des visées politiques. Il faut dire que dans cette dernière hypothèse la nature souvent criminelle des affaires privilégie la narration. Dans les deux cas, il s'agit d'un récit aménagé suivant les circonstances et la finalité.

Il arrive qu'une publication débute par un avant-propos ou une préface⁷⁹. Cette présentation sert à camper le propos et à s'assurer, dès le début de la lecture, de la sympathie du lecteur. D'emblée, on pourrait croire que les publications qui accordent une place importante à la diffusion de documents ne sauraient être vues comme des récits. Or, même dans un tel cas, il y a bel et bien une mise en forme⁸⁰. Les documents sont choisis par le rédacteur selon leur disponibilité et suivant les intérêts du rédacteur. En revanche, d'autres documents sont tenus à l'écart. Dans l'affaire Bourdages⁸¹ les rédacteurs des brochures rendent publique une documentation qui va dans le sens de leurs prétentions respectives. Ces écrits font, par ailleurs, souvent l'objet de commentaires, de manière à orienter l'interprétation qui doit en être donnée. En somme, même lorsque le rédacteur se limite à rassembler des documents, il joue un rôle dans la construction du récit, et ce, autant par ce qu'il retient parmi les documents auxquels il a accès, que par ce qu'il omet de rendre public.

La publication d'un procès sous forme de compte rendu a pour effet de présenter une adaptation de la matière au mode de diffusion choisi et au public visé. Le rédacteur s'efforce manifestement de produire un texte cohérent et relativement facile à suivre. Les témoignages présentés dans les procès donnent lieu à un certain aménagement. Les rédacteurs cherchent à rendre harmonieuse la lecture des témoignages. Pour ce faire, ils privilégient parfois le style indirect ou encore n'hésitent pas à passer du style direct au style indirect de manière à assurer une meilleure compréhension des propos⁸².

Les rédacteurs de l'ensemble de ces publications se montrent généralement respectueux des institutions même lorsqu'ils formulent des critiques. Ainsi, dans l'affaire Nicholas, une remontrance dirigée contre le juge en chef est feutrée : « M. le juge en chef porte ensuite la parole et fait du tout un long résumé, que nous regrettons de ne pouvoir qualifier de l'épithète d'impartial »⁸³. Il existe tout de même des exceptions. Certaines publications présentent, en effet, un caractère pamphlétaire. L'affaire Bourdages est, à cet égard, difficile à surpasser⁸⁴.

Le procès de Jalbert, qui a donné lieu à deux versions différentes, permet de saisir la liberté du rédacteur dans l'établissement de la narration qu'il fait d'un

78 Sur la notion de récit voir Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1978, *passim*.

79 Proceedings of a court martial, *supra* note 3; Bender, *supra* note 3; Ross, *supra* note 3; Mémoire en réponse à Viger, *supra* note 23; Jalbert, Procès politique, *supra* note 3.

80 Nathalie Zemon Davis, *Fiction in the Archives: Pardon Tales and their Tellers in Sixteenth-Century France*, Stanford, Stanford University Press, 1987.

81 Bourdages, *supra* note 3; Réponse, Bourdages, *supra* note 46; Testis, *supra* note 47.

82 Dewey, *supra* note 43 à la p 6.

83 Nicolas, *supra* note 9 à la p 43.

84 Bourdages, *supra* note 3; Réponse, Bourdages, *supra* note 46; Testis, *supra* note 47.

procès publié sous forme de compte rendu. L'affaire porte sur le procès d'un Patriote pour le meurtre d'un militaire. Il s'agit d'un bon exemple d'une narration orientée en fonction de l'objectif poursuivi⁸⁵. La première publication – qui comprend 87 pages – est favorable à Jalbert et aux Patriotes. La page de titre porte d'ailleurs la mention « Procès politique ». La seconde publication – de 22 pages – est plutôt favorable au gouvernement. Dès le début du récit, les deux publications se distinguent comme le montre la description qui est faite du prévenu. Alors qu'il est présenté avec bienveillance dans la publication favorable aux Patriotes, sa description instille le soupçon par des allusions désobligeantes dans l'autre.

Pro-Jalbert

Mr. Jalbert annonce un homme qui touche à sa 70^e année. Ses traits, sa physionomie, tout dénote, dans ses manières, cette fermeté et cette franchise que l'âge n'éteint jamais dans un homme naturellement brave et respectable. Sa contenance est mâle et réfléchie. Sa taille n'a rien que d'ordinaire. Ses yeux bleus annoncent de la douceur et de la vivacité. Il jette de temps à autre un regard sur l'auditoire qui l'environne, et sourit, d'un air calme, à ses amis et à ses connaissances. Il porte un surtout bleu, veste noire et pantalon rayé, noir.

Anti-Jalbert

C'est un homme qui paraît avoir plus de 60 ans, sa taille est ordinaire; sa figure *prévient d'abord en sa faveur*, car les rides et les cheveux blancs ont toujours quelque chose qui commande le respect; puis un extérieur de bonté et de résignation *ne permet point de croire que celui qui en est porteur soit coupable d'un crime atroce*. Cependant, en observant bien ces traits qui semblent si tranquilles, on y aperçoit, de temps à autre, *une motion d'impatience*; ces yeux creux, qui promènent des regards doux sur tout ce qui les environne, font disparaître fréquemment cette bénignité pour le remplacer par des *regards de colère*, qui se cachent, ou plutôt augmentent d'expression, sous des sourcils très saillants. [Italiques ajoutés]

Dans les deux publications, la narration des témoignages présente des ressemblances. Des différences notables demeurent toutefois entre les deux versions. Une distinction fondamentale concerne la longue adresse à teneur politique faite au jury par William Walker et Charles Mondelet, les avocats du prévenu. Une narration détaillée, qui s'étale sur 25 pages, en est donnée dans la publication favorable à Jalbert. Le lecteur se fait alors présenter les enjeux sous-jacents de l'affaire. Le procès n'est plus celui d'un homme soupçonné du meurtre d'un militaire, il devient un véritable procès d'État. Jalbert est présenté comme un rouage d'une machine dont il n'avait pas le contrôle. Le coupable n'est pas un seul homme, mais le peuple : « On n'a jamais vu d'acte d'accusation, porté contre tout un peuple. Le crime de l'accusé est un crime politique : des milliers d'individus y ont participé. »⁸⁶. Or, l'autre version du procès passe rapidement sur cette adresse qu'elle résume en un paragraphe, non sans préciser : « Nous n'avons pas pu saisir ces discours qui furent longs et qui ne manquèrent point d'éloquence »⁸⁷. Le même type de présentation est repris pour l'adresse du procureur général au jury. La publication favorable à Jalbert en donne une longue narration où le procureur général met en exergue le rôle joué

85 Jalbert, Procès politique, *supra* note 3; Procès de Jalbert, *supra* note 14.

86 Jalbert, Procès politique, *supra* note 3 à la p 33.

87 Procès de Jalbert, *supra* note 14 à la p 14.

par Louis-Joseph Papineau – qualifié d' « Archi-traître », de « traître par excellence » ou de « lâche »⁸⁸ – dans la révolte. Cette présentation a manifestement pour but de déprécier le procureur général. L'autre publication présente une adresse faite avec plus de retenue. Jalbert est finalement acquitté.

Dans les deux versions, le style du discours s'apparente. Pour la trame principale, le style indirect est utilisé, alors que le style direct est retenu lorsqu'une personne présente au procès s'exprime. Encore faut-il préciser que les témoignages sont en enfilade et ne sont pas entrecoupés par les questions de l'avocat. À l'exactitude de la transcription, le rédacteur privilégie un texte facile d'accès pour le lecteur. Dans la première version, le rédacteur se contente de synthétiser, en français, le résumé que les juges avaient fait des témoignages dans les deux langues. Le texte est parsemé de détails qui contribuent à rendre plus crédible la narration faite par le rédacteur.

Les deux publications font état des réactions des groupes qui soutenaient l'une et l'autre parties au terme du procès. La publication pro-gouvernementale ne manque pas de faire état de la réaction rationnelle de l'autorité publique : « L'autorité s'est montrée ce qu'elle sera toujours, étrangère aux impulsions de parti, ne considérant que le respect dû à la loi, prouvant qu'elle n'était pas disposée à servir les passions et qu'elle avait le pouvoir comme la volonté de soutenir l'ordre public. »⁸⁹

Les affaires choisies et la manière de les traiter concourent à faire en sorte que les différends ne soient pas laissés aux protagonistes et à l'autorité compétente pour se prononcer sur son dénouement, mais gagne l'espace public. L'objectif est souvent de faire en sorte que des personnes situées en dehors du cercle des premiers concernés se prononcent sur l'affaire. Les publications, pour une bonne proportion, sont un défi à une autorité (militaire, judiciaire ou coloniale). Insatisfait d'une situation ou d'une décision, le rédacteur élargit l'auditoire en convoquant ses lecteurs à prendre position. En somme, l'affaire doit en devenir une d'intérêt public. Une telle démarche est évidemment très claire dans des affaires à caractère politique. La publication des procès de François Nicolas, de Joseph-Narcisse Cardinal ou de François Jalbert cherche à inciter la population à prendre position en faveur de personnes dont les gestes ont pris une signification politique. Les lecteurs occultent le prévenu pour voir en lui le porte-étendard d'une cause, celle des Canadiens. Le peuple devient ainsi juge suprême des événements. À une plus petite échelle, les revendications des personnes qui dénoncent des comportements de certaines autorités à leur égard entendent elles aussi recevoir l'appui de la population. Elles cherchent plus modestement à infléchir une autorité supérieure pour qu'une décision soit prise en leur faveur ou pour rétablir leur réputation.

Certes, on ne doit pas surévaluer ce corpus. Les publications regroupées attestent tout de même d'une volonté d'amener certaines affaires hors les limites du prétoire et de les soumettre au public. Les journaux jouaient un rôle similaire à la même époque. L'intérêt du corpus est peut-être de montrer que la logique propre au débat judiciaire a contribué à façonner un espace et une opinion publics

88 Jalbert, *Procès politique*, *supra* note 3 aux pp 70-71.

89 Procès de Jalbert, *supra* note 14 à la p 22.

dans la colonie. La forme prise par ces récits force le lecteur à soupeser la preuve, à évaluer les arguments avancés, à considérer la décision rendue et, finalement, à se faire sa propre idée de l'affaire. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable puisque le débat judiciaire, par sa nature, amène souvent une opposition franche des arguments et des opinions. En somme, l'arène judiciaire était un terreau favorable à la constitution d'une opinion publique. De surcroît, les avocats, les juges ou les protagonistes de certaines affaires avaient parfois eu l'occasion de recourir à l'opinion publique comme journalistes ou politiciens. De revoir ces mêmes personnes dans un contexte différent ne pouvait qu'introduire une certaine confusion des rôles, en conférant une autre dimension à un litige.

Tableau n° 1

Nature des procès (ordre chronologique)

Année	Affaires	Nature civile	Nature criminelle	Nature militaire
1767	Disney, 1767. <i>The trial of Daniel Disney, Esq.: captain of a company in His Majesty's 44th Regiment of Foot, and town major of the garrison of Montreal, at the session of the Supreme-Court of Judicature, holden at Montreal, on Saturday the 28th day of February, 1767 [...], before the Honourable William Hey, Esq., chief-justice of the province of Quebec</i> (Québec: Printed by Brown & Gilmore, 1767. 46 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 37010).		x	
1779	Du Calvet, 1779. <i>Memoire en reponse a l'ecrit public de Me Panet, fondé de procuration de Watson & Rasleigh [i.e. Rashleigh] de Londres, demandeurs, contre Pierre Ducalet de Montréal, écuyer, défendeur</i> (Montréal : Chez Fleury Mesplet, imprimeur et libraire, [1779?]. 25 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 34856).	x		
1790	Lebrun, 1790. <i>Mémoire abrégé ou Exposition justificative du cas de Jean-Baptiste Lebrun, de la paroisse de St. Sulpice, dans le district de Montréal</i> (Montréal : Chez Fleury Mesplet, Imprimeur, 1790. 16 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 20736).		x	
1790	Walter, 1790. <i>A [de]fence [prepared an]d intended to be delivered at the bar of the Court of King's Bench, held in he city of Quebec, in the month of November, 1790 : on a prosecution for a libel, at the instance of Henry Caldwell, Esquire : with an introduction, poetical address, and appendix</i> (Québec? : s.n., 1790?). viii + 36 p., Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 92961).			x
1791	Perrault, 1791 <i>Mémoire en cassation du testament de Mr. Simon Sanguinet, écuyer, seigneur de la Salle, &c.: précédé du testament.</i> (Montréal: Chez Fleury Mesplet, imprimeur et libraire, [1791?]. 19 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 03722).	x		
1797	McLane, 1797. <i>Le proces de David M'Lane pour haute trahison, devant une cour spéciale d'oyer et terminer a Quebec, le 7me juillet, 1797</i> (Québec: Imprimé et a vendre chez J. Neilson, 1797. 22 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 20832).		x	
1797	McLane, 1797. <i>The trial of David M'Lane for high treason, before a special court of oyer and terminer at Quebec, on the 7th July, 1797</i> (Québec : Printed and sold by J. Neilson, 1797. 21 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 49964).		x	
1797	McLane, 1797. <i>The trial of David McLane for High Treason, at the city of Quebec, in the province of Lower-Canada, on Friday, the seventh day of July, A.D. 1797: taken in short-hand at the trial</i> (Québec : Printed by W. Vondenvelden, law printer to the King's most Excellent Majesty, 1797. 127 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 36953).		x	
18??	Dewey, 18??. <i>Procès d'Adolphus Dewey</i> ([S.l. : s.n., 18--?]. 14 p), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 64511).		x	

1801	Poiré, 1801. <i>Procès de Joseph Poiré pour le meurtre volontaire d'Alexis Lamarre: commis le 28e janvier, 1801, fait devant la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec, le 28 de mars suivant. Les témoignages pris verbatim pendant le procès et le reste d'après des notes faites sur les lieux</i> (A Québec: Chez J. Neilson, imprimeur-libraire [sic], 1801. 11 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 92316).		x	
1804	Perrault, 1804. <i>Proces de Louis Perrault, ecuyer: capitaine dans le second bataillon de la ville et banlieue de Québec</i> ([Québec : 1804?]. 28 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 20879).			x
1809	Fawcett, 1809. <i>Proceedings of a court martial, [held] at Montreal, in March, 1809</i> (Montréal?: 1809?. [4], ii, [1], 6-61, [1] p.) Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 92392).			x
1815	Bourdages, 1815. <i>Procédures d'une cour d'enquête, sur plainte du Lieut. Colonel Bourdages, contre le Lieut. Joseph Cartier, ordonnée par Son Excellence le Lieut. général Drummond, et tenue à Chambly, le 1 juin, 1815: rapport fidel [sic] de ce qui y a donné lieu, et de ce qui s'en est suivi</i> (Montréal: Imprimé par C.B. Pasteur & Co., 1815) Ottawa ICMH collection de microfiches (no 21017).			x
1815	Bourdages, 1815. <i>Réponse à l'auteur d'un pamphlet sur les procédures d'une cour d'enquête sur plainte du Lieutenant Colonel Bourdages, contre le Lieut. Joseph Cartier, Quart. Maît. ordonnée par Son Excellence le Lieutenant Général Drummond, et tenue à Chambly, le 1 juin, 1815. Fiat justitia ruat coelum</i> (Montréal : Imprimé par Nahum Mower, 1815. 40 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 21018).			x
1816	Bourdages, 1816. <i>Réponse à Testis, sur les procédures d'une cour d'enquête : sur plainte du lieut. colonel Bourdages, contre le lieut. Joseph Cartier, ordonnée par Son Excellence le lieut. général Drummond; et tenue à Chambly, le 1 juin, 1815</i> (Montréal: Imprimé par C.B. Pasteur & Co., 1816. 23, [1] p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 57299).			x
1817	Bender, 1817. <i>Proceedings of a court martial, holden at Quebec, for the trial of Lieutenant Benoit Bender, of the 41st Regiment of Foot, in July, 1815</i> (Montréal: Printed by J. Lane, 1817. 152 p.; 22 cm.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10896).			x
1818	Reinhard, 1818. <i>Report of the trials of Charles de Reinhard, and Archibald M'Lellan, for murder: at a Court of Oyer and Terminer, held at Quebec, May 1818 / from minutes taken in short-hand, under the sanction of the court</i> (Montréal: Printed by James Lane and Nahum Mower, 1818. xxiv, 4, 652, 52, 159 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 40084).		x	
1818	Reinhard, 1818. <i>Memorial for Charles de Reinhard to accompany his Petition to His Honor the president of the Province of Lower-Canada</i> (S.l.: 1818?. 12 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 61199).		x	
1819	Gariépy, 1819. <i>Défense du capitaine Charles Gariépy, contre les accusations du lieutenant colonel Bourdages, commandant la division de milice à Saint Denis</i> (Montréal : Imprimé par C.B. Pasteur, 1819. 16 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 44539).			x
1819	Reinhard, 1819. <i>Report at large of the trial of Charles de Reinhard, for murder, (committed in the Indian territories,) at a court of oyer and terminer, held at Quebec, May 1818: to which is annexed, a summary of Archibald M'Lellan's, indicted as an accessory (by William S. Simpson, Esquire, Montréal: Printed by James Lane ... for the reporter, 1819. xii, 340 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 39993).</i>		x	
1819	North West Company, 1819. <i>Report of the proceedings connected with the disputes between the Earl of Selkirk, and the North-West Company, at the Assizes, held at York in Upper Canada. October 1818</i> (From minutes taken in Court, Montréal : Printed by James Lane and Nahum Mower, 1819. xxiii, [5], 300, 218, 55, [1], 4, xlviii p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 39388).		x	

1819	North West Company, 1819. <i>Report of proceedings at a Court of Oyer and Terminer, appointed for the Investigation of cases from the Indian Territories : held by adjournment at Quebec, in Lower Canada, 21st October, 1819, at which the following Gentlemen, Partners of, and connected with, the North West Company, viz. Archd N. McLeod, Simon Fraser, James Leith, Alexr. Macdonell, Hugh McGillis, Archd. McLellan, and John Siveright, Who were under Accusation by the Earl of Selkirk, as Private Prosecutor, for great Crimes and Offences, alleged to have been by them committed, made their appearance, In pursuance of official notices given to both parties, and demanded their trials, which they could not obtain, because The Private Prosecutor was not ready: with the speeches of counsel, the arguments held on the occasion, and the decision given thereon (from minutes taken in court, Montréal : Printed by William Gray, 1819. vi, [2 bl.], 120 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21070)</i>		x	
1823	Arnold, 1823. <i>The case of George Arnold, plaintiff, vs. John Boyle and others, defendants: argued and determined in the Court of King's Bench for the district of Quebec in the term of April 1822 (Québec: printed by Neilson and Cowan, [1823?]. 52, 25 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 42720).</i>	x		
1823	M'Pherson, 1823. <i>Report at large of a trial before a special jury in the case of L.T. M'Pherson, Esqr., plaintiff vs. George Arnold, defendant : in an action for slander in the Court of King's Bench, April term, 1823 / reported from stenographic notes by William S. Simpson ([Québec : s.n., 1823?]. [1], 132, [1] p.). Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 46061).</i>	x		
1827	Foretier, 1827. <i>Mémoire de Denis Benjamin Viger, écuyer, et de Marie Amable Foretier, son épouse, appellans [sic] contre Toussaint Pothier, écuyer, et autres, intimés à la Cour provinciale d'appel, d'un jugement de la Cour du Banc du roi de Montréal pour les causes civiles du 20 février 1827 (Montréal : imprimé par James Lane, 1827. viii, [v]-xiv, 170 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 41721) (Bibliographie du Québec, tome XXI)*</i>	x		
1827	Ross, 1827. <i>The trial, defence, &c. of William Ross: who was executed, together with Robert Ellis, J.B. Monarque & W. Johnson, at Quebec, in April last, for a burglary and robbery committed at the house of Messire Masse, curé of Pointe Levi, on the night of the 29th September 1826 (Québec: Printed by Neilson & Cowan, 1827. iv, 6-18, [1] p.) Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21209).</i>		x	
1832	Tracey, 1832. <i>Report of the proceedings before the Court of King's Bench for the district of Quebec in the term of February, 1832, respecting the commitment of Daniel Tracey and Ludger Duvernay by the Legislative Council of Lower-Canada, for a breach of privilege (Quebec: Printed by T. Cary & Co., 1832. 30 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 56801).</i>		x	
1833	Blanchard, 1833. <i>Report of a case tried in the Court of King's Bench, for the district of Montreal : wherein Louis Blanchard was the plaintiff and Thomas M. Smith and another, were defendants, on Thursday, October 3, 1833, and two following days (Montreal: Printed and published by Andrew H. Armour & Co., 1833. 47 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 47961).</i>	x		
1834	Suiter, 1834. <i>A full account of the trial of James Suiter, Sen., William Suiter, Jun., & James Suiter, Jun. for the murder of Living Lane : with portraits of the three individuals and an account of the execution of William Suiter, and their three declarations (Québec : [s.n.], 1834. 24 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 41700).</i>		x	
1835	Jones, 1835. <i>The trial of Isaac Jones and James Jones, for the alleged murder of Louis Marcoux: at the bar of the court of King's Bench for the district of Montreal, on Wednesday the 4th, Thursday the 5th, Friday the 6th, and Saturday the 7th of March, 1835 : counsel for the prosecution, the Solicitor-General : counsel for the defence, John Boston, Henry Driscoll, Aaron P. Hart, and Robert Armour, Junior, Esquires / reported by Thomas Handcock (Montréal: s.n., 1835.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 42349).</i>		x	

1835	Foretier, 1835. <i>Mémoire abrégé en réponse à celui de Denis Benjamin Viger, écuyer, et de Dame Marie Amable Foretier, son épouse, appellans; vs. Toussaint Pothier, écuyer, et autres, intimés / par Thomas Barron, écr., notaire à Montréal, l'un des intimés</i> (Montréal: de l'imprimerie de Jones et cie, 1835. 48 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 50197).	x		
1837	Foretier, 1837. <i>Remarques sur le testament de feu Delle. M. Julie Foretier, épouse de M. Simon H. Durocher, et autorités à l'appui du testament de feu Pierre Foretier, écr. quant à la substitution et à l'exhérédation / par M.****</i> (Montréal: de l'imprimerie de Jones & cie., 1837. [iv], 21 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 35635).	x		
1838	Cadien, 1838. <i>Case of Baptiste Cadien for murder: tried at Three Rivers, in the March session 1838</i> (Three Rivers: Printed and published by G. Stobbs, 1838. 24 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21685).		x	
1838	Nicolas, 1838. <i>Procès politique, la Reine vs. Nicolas et al : accusés d'avoir mis a mort, le 27 novembre 1837, pendant l'insurrection, le nommé Joseph Armand dit Chartrand, l'un des volontaires au service de Sa Majesté, stationnés à St. Jean, cités pour répondre à cette accusation devant le tribunal ayant juridiction criminelle, dans ce district, le 6 août 1838, et acquittés par le jury, le 7 août 1838</i> (Montréal : Imprimé et publié par Frs. Lemaitre, 1838. 43 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 21693).		x	
1838	Tessier, 1838. <i>Procès entre Messire A. Tessier, demandeur, et Michel Tetro, défendeur: jugé le 19 février 1838, accompagné de toutes les pièces produites par les parties</i> (Montréal: Imprimé par Frs. Lemaitre, bureaux de la quotidienne et du temps, 1838. 39, [2] p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21686).	x		
1839	Cardinal, 1839. <i>Procès de Joseph N. Cardinal, et autres : auquel on a joint la requête argumentative en faveur des prisonniers, et plusieurs autres documents précieux, &c., &c., &c. par un étudiant en droit</i> (Montréal : John Lovell, imprimeur, 1839. 144, [2] p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10783).		x	
1839	Cardinal, 1839. <i>Trial of Joseph N. Cardinal, and others : to which are added, the argumentative petition in favour of the prisoners and several other precious documents, &c. &c. &c. / by a student at law</i> (Montréal : s.n., 1839, J. Lovell), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10863).		x	
1838	Chisholme, 1839. <i>Memorial and case of David Chisholme, 1839</i> ([S.l. : s.n., 1839?]. v, [1], 35 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 21741)		x	
1839	Houde, 1839. <i>Judicial decisions on the Writ of Habeas Corpus ad subjiciendum : and on the provincial ordinance, 2d Victoria, chap. 4, whereby the Habeas Corpus ordinance of 1784 has been suspended : with notes.</i> (Trois-Rivières [Québec] : [s.n.], 1839), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 10802).		x	
1839	Jalbert, 1839. <i>Procès politique, la reine vs Jalbert: accusé du meurtre du Lieutenant Weir, du 32e Régiment de Sa Majesté</i> (Montréal : Imprimé par F. Cinq-Mars, 1839. 87 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 35729).		x	
1839	Jalbert, 1839. <i>Procès de François Jalbert</i> (Montréal : s.n, 1839? 22 p.), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 35342).		x	
1839	Teed, 1839. <i>Report of the case of John Teed : on an application for a writ of Habeas Corpus, decided by the Court of King's Bench at Quebec : also, the opinions of Justices Panet and Bedard, delivered in vacation upon the same case</i> (Québec: Printed by Thos. Cary & Co., 1839. [1], 11 p.), Ottawa, ICMH Collection de microfiches (no 47697).		x	
1840	Viger, 1840. <i>Mémoires relatifs à l'emprisonnement de l'honorable D.B. Viger.</i> (Montréal : F. Cinq-Mars, 1840), Ottawa, ICMH collection de microfiches (no 21787).		x	
TOTAL	43	9	26	8

Tableau n° 2
Publications par périodes et caractéristiques

Période	Nombre de publications	Nombre d'affaires	Affaires à multiples publications	Commentaires
1760-1779	2	2		La publication des procès est marginale.
1780-1799	6	4	3 pour l'affaire McLane	L'affaire McLane est liée à un meurtre, mais présente un caractère politique.
1800-1819	14	8	3 pour l'affaire Bourdages 5 pour les affaires Reinhard et North West Company	Les procès concernant la réputation dominant. Le commerce des fourrures dans l'Ouest et les guerres commerciales qui en découlent suscitent des affaires judiciaires.
1820-1840	21	17	3 pour l'affaire Foretier 2 pour l'affaire Cardinal 2 pour l'affaire Jalbert	Les procès postérieurs à 1830 sont, en majorité, liés aux troubles de 1837-1838.

